

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ed 02

CAMPING *** « Les Chalets de Dordogne »
544 impasse du moutard,

24500 RAZAC D'EYMET Tel 05 53 63 97 56

email : contact@leschaletsdedordogne.com

<https://www.leschaletsdedordogne.com>

Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site <https://www.leschaletsdedordogne.com>. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour. Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre préalable à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

Article 2 - Conditions de réservation

2.1 Prix et règlement

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. Pour les réservations location : toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total du séjour et des frais de réservation. Une taxe de séjour de 0,66 € par nuit est perçue pour toute personne de plus de 18 ans. 30% d'acompte est demandé à la réservation et le solde 40 jours avant la date d'arrivée.

Pour tout retard non signalé, la location/l'emplacement devient disponible 10 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et l'acompte restera acquis à la direction du camping.

2.2 Modification de réservation

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

2.3 Annulation

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée. Pour toute annulation parvenue plus de 40 jours avant la date de début de séjour, l'acompte vous sera remboursé hormis les frais de dossier de 20€.

2.4 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation). Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du village de chalets, le client ne bénéficie

Conditions générales de location « Les chalets de Dordogne »

SARL JOY au capital de 125 500 euros immatriculée au RCS de Bergerac 792 995 268 000 28

d'aucun droit de rétractation.

2.5 Assurance annulation

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation. Ce contrat vous offre une garantie annulation qui permet d'obtenir le remboursement des sommes versées en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé sous certaines conditions (maladie, accident...).

Tarifs assurances : 4.5% du montant de la location du chalet

Article 3 - Déroulement du séjour

3.1 Arrivées et Départs

En pleine saison, les arrivées s'effectuent à partir de 16h00, les départs s'effectuent avant 10h00.

3.2 Caution

Une caution de 200 € par hébergement pour le mobilier et une caution pour le ménage de 40 euros vous seront demandées le jour de votre arrivée. Elles vous seront rendues le jour de votre départ, pendant les heures d'ouverture de la caisse, après un état des lieux. La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi que le nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté. Si vous ne pouvez être présent lors de l'état des lieux, la caution vous sera retournée par courrier.

3.3 Départ

Tout retour de clé ou libération de l'emplacement après 10h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue.

3.4 Animaux

Les animaux ne sont pas admis au sein du camping

3.6 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, déposé à la préfecture, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

Article 4 - Responsabilité

Il appartient aux vacanciers de s'assurer. Le camping « les chalets de Dordogne » décline toute responsabilité en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du vacancier et en cas d'accidents dû au non-respect des consignes de sécurité et vol. Il appartient au locataire de souscrire une assurance en matière de responsabilité civile, dommages, etc.

Article 5 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce de Bergerac.